

N/REF : 21/08/2025 16H44 C:264818 I:36570
V/REF : EMAIL
V/Email reçu le Jeudi 21/08/2025 a 16H44

**RESIDENCE MUTUALISTE
CLAUDETTE CHESNE
4 PLACE MICHEL DE MONTAIGNE
38320 EYBENS**

IMMEUBLE : MICHEL MONTAIGNE
4 PLACE MICHEL DE MONTAIGNE
38320 EYBENS

St Martin-H, le 25 Aout 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE DU 4 PLACE MICHEL DE MONTAIGNE EYBENS
RESIDENCE MUTUALISTE CLAUDETTE CHESNE
M MAGNANT AGENT TECHNIQUE 04 76 63 78 39

MOTIF : INTERVENIR POUR DEBOUCHAGE CANALISATION

Donneur d'ordre : M. P. MAGNANT

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 22/08/2025 A 08H30
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT
DEBOUCHAGE A LA HAUTE PRESSION A PARTIR DE L'EVACUATION DES TOILETTES
CONTROLE BON ECOULEMENT

SI PROBLEME PERSISTE PREVOIR UN PASSAGE CAMERA

OBSERVATIONS : AS LCOMPTER Email envoyé le 25/08/25 a 09H40 M. P. MAGNANT

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs
interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	2	180,44	360,88
TOTAL H.T.				360,88
T.V.A. a 20,00%				72,17
TOTAL T.T.C.En EURO				433,05

Valeur en votre reglement au 30 Septembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN